

Corriger un paiement

Si sur le compte bancaire, l'argent reçu ne correspond pas à la demande initiale du "candidat coopérateur", il y a des adaptations à faire dans le système.

Cas 1 : la personne a payé trop

Si la personne a versé plus d'argent que le montant des parts prises, il y a deux cas possibles :

Cas 1.1 : la personne a fait une erreur et ne voulait en fait payer que le montant des parts initialement demandées

Pour harmoniser les montants :

- Lettrez le paiement avec la demande de libération de capital. Le système indiquera qu'il y a de l'argent en plus à attribuer. Il faut l'attribuer au compte Client (4000 en Belgique).
- Remboursez la personne.
- Lettrez le remboursement avec le compte Client pour équilibrer le compte.

Cas 1.2 : la personne veut prendre plus de parts qu'elle n'en a demandées

Pour harmoniser les montants :

- Créez une nouvelle demande de souscription manuellement pour la personne en indiquant qu'il s'agit d'une augmentation de part (voir section dédiée) et en indiquant le nombre de parts en plus qui sont prises.
- Validez la demande de souscription de manière à générer une demande de libération de capital ouverte.
- Lettrez le paiement reçu avec les deux demandes de libération de capital.

Cas 2 : la personne a payé trop peu

Si la personne a payé moins que le montant des parts demandées, il y a également deux cas de figure possibles :

Cas 2.1 : la personne va payer en plusieurs fois

Dans ce cas, il faut letter le paiement avec la demande de libération de capital partiellement.

Pour cela :

- Le système indique un symbole "Attention" (triangle avec point d'exclamation) en vis à vis du montant à letter.
- Cliquez sur ce symbole pour indiquer au système que le paiement de la demande de libération de capital se fera partiellement. Le système affiche le bouton "Letter" en bleu après cette étape.
- Cliquez dessus pour letter.

La demande de libération de capital reste ouverte mais un premier montant a été payé.

Lors des prochains paiements, letter à nouveau avec la demande de libération de capital jusqu'à paiement complet. Une fois le paiement total reçu, le "candidat coopérateur" deviendra "coopérateur effectif" (pas avant).

Cas 2.2 : la personne a changé d'avis et veut prendre moins de parts que demandées initialement

Il faut donc corriger la demande de souscription.

Pour cela :

- Annulez la demande de souscription initiale. (voir [section dédiée](#)).
- Annulez la demande de libération de capital liée à cette demande de souscription soit en cliquant sur "annuler", soit en cliquant sur "Note de crédit" (si la comptabilité est faite dans Odoo, il faut faire une note de crédit en choisissant la deuxième option proposée par le système : créer et letter).
- Dupliquez la demande de souscription initiale (qui est maintenant annulée).
- Adaptez la nouvelle demande en brouillon de manière à avoir le bon nombre de parts pour le coopérateur.
- Validez la demande de souscription adaptée.
- Letter le paiement avec la demande de libération de capital qui aura été générée à l'étape précédente.

Revision #3

Created 10 March 2021 15:12:37 by Admin

Updated 8 June 2022 11:02:37 by Pol